

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire – ZI Chartreuse-Guiers – 38380 ENTRE DEUX GUIERS**

L'an deux mille seize, le 31 mars à 19H,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 25 mars 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Frédéric CALVAIRE à Suzy REY

**OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS**

- ✓ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance** : Nicole VERARD
- ✓ **Validation des comptes rendus du conseil du 11 février 2016**  
Le Président soumet aux voix - **MAJORITE (1 ABS – Céline BURLET)**

**Arrivée Roger CHARVET et Cédric VIAL.**

**1. FINANCES**

(Gilles PERIER MUZET)

**1.1 Vote du compte administratif du budget principal 2015 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.  
**(6 ABS – 0 CONTRE – 30 POUR)**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2015.

**1.2 Crédits de report au budget primitif du budget principal (restes à réaliser 2015) de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

Les crédits de report sont respectivement en dépenses de **1 158 920€** et en recettes de **676 920€**.  
Point non soumis au vote.

**1.3 Vote du compte de gestion du budget principal 2015 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**.

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2015.

#### 1.4 Affectation de résultats

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget principal 2015.

*Arrivée Frédéric CALVAIRE.*

#### 1.5 Vote du compte administratif du budget annexe déchets

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote**.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(8 ABS – 0 CONTRE – 29 POUR)**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe déchets 2015.

#### 1.6 Crédits de report du budget annexe déchets au budget primitif du budget général en 2016 (restes à réaliser 2015)

Pas de crédits de report.

Point non soumis au vote.

#### 1.7 Vote du compte de gestion du budget annexe déchets 2015

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe déchets 2015.

#### 1.8 Affectation du résultat du budget annexe déchets

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(8 ABS – 0 CONTRE – 29 POUR)**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget annexe déchets 2015.

#### 1.9 BUDGET PRIMITIF 2016 - Budget général

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(7 ABS – 3 CONTRE – 27 POUR)**

- **ADOpte** le budget général 2016.

*Départ Cédric VIAL et Pierre BAFFERT.*

#### 1.10 Vote du compte administratif du budget annexe extension zone industrielle 2015

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote**.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VOTE** le compte administratif du budget annexe extension ZI 2015.

#### 1.11 Crédits de report au budget primitif du budget annexe extension zone industrielle zones artisanales 2016 (restes à réaliser 2015)

Pas de crédits de report.

Point non soumis au vote.

#### **1.12 Vote du compte de gestion du budget annexe extension zone industrielle**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VOTE** le compte de gestion du budget annexe extension ZI 2015.

#### **1.13 Affectation de résultats du budget annexe zones industrielles et artisanales**

##### **Sortie D. SEJOURNE**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget annexe extension ZI 2015.

#### **1.14 BUDGET PRIMITIF 2016 – Budget annexe zones industrielles et artisanales**

##### **Entrée D. SEJOURNE**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(1 ABS – 0 CONTRE – 36 POUR)**

- **ADOpte** le budget annexe zones industrielles et zones artisanale 2016.

#### **1.15 Vote du compte administratif du budget annexe immeuble de bureaux 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote**.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe immeuble de bureaux 2015.

#### **1.16 Crédits de report au budget primitif du budget annexe immeuble de bureaux 2016 (restes à réaliser 2015)**

Pas de restes à réaliser.

Point non soumis au vote.

#### **1.17 Vote du compte de gestion du budget annexe immeuble de bureaux 2015**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe immeuble de bureaux 2015.

#### **1.18 Affectation résultats du budget annexe immeuble de bureaux**

Après avoir voté le compte administratif, les affectations de résultats pour le budget annexe ont été présentées.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget annexe immeuble de bureaux 2015.

#### **1.19 BUDGET PRIMITIF 2016 – Budget annexe immeuble de bureaux**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **ADOpte** le budget annexe immeuble de bureaux 2016.

#### **1.20 Vote du compte administratif du budget annexe station-service 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE.**

**(1 ABS – 0 CONTRE – 36 POUR)**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe station-service 2015.

#### **1.21 Crédits de report au budget primitif du budget annexe station-service 2016 (restes à réaliser 2015)**

Pas de crédits de report.

Point non soumis au vote.

#### **1.22 Vote du compte de gestion du budget annexe station-service 2015**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE.**

- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe station-service 2015.

#### **1.23 Affectation du résultat du budget annexe station-service 2015**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE.**

**(1 ABS – 0 CONTRE – 36 POUR)**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget annexe station-service 2015.

#### **1.24 BUDGET PRIMITIF 2016 – Budget annexe station-service**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE.**

- **ADOpte** le budget annexe station-service 2016.

#### **1.25 Vote du compte administratif du budget annexe SPANC**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le **Président se retire au moment du vote.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

**(0 ABS – 0 CONTRE – 36 POUR)**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe SPANC 2015.

#### **1.26 Crédits de report au budget primitif du budget annexe SPANC 2016 (restes à réaliser 2015)**

Pas de crédits de report.

Point non soumis au vote.

#### **1.27 Vote du compte de gestion du budget annexe SPANC 2015**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE.**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe SPANC 2015.

#### **1.28 Affectation du résultat du budget annexe SPANC**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget annexe SPANC 2015.

#### **1.29 BUDGET PRIMITIF 2016 – Budget annexe SPANC**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **ADOPTE** le budget annexe SPANC 2016.

#### **1.30 Vote du taux des quatre taxes 2016**

En application des articles 1636 B sexies et septies, 1639 A, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux des quatre taxes.

La commission finances propose d'augmenter les taux d'impôts de 3% afin de stabiliser le fonctionnement de la collectivité.

**Après être passé au vote pour chaque taux.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(6 CONTRE – 0 ABS – 31 POUR)**

- **ADOPTE** les taux proposés ci-dessous.

<b>Libellé</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux proposés pour 2016 (%)</b>
Taxe d'habitation	2.00%	2.06%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.46%	2.53%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.83%	4.97%
Cotisation foncière des entreprises	24.93%	25.68%

#### **1.31 Subventions 2016**

Les demandes de subventions reçues par la CC Cœur de Chartreuse sont d'un montant total de 117 428€. La commission finances réunie le 18 mars 2016 maintient l'enveloppe de 54 000€ de subventions de fonctionnement aux associations.

Après étude des demandes de subventions, il a été proposé de ne retenir que les demandes de fonctionnement car la CC Cœur de Chartreuse n'a pas vocation à financer de l'achat d'équipement. La commission finances propose de voter les subventions pour 2016.

**Après être passé au vote, ligne par ligne.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le versement le montant des subventions ci-après.
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement des subventions aux associations.

Association	Proposition de montant de
Instinc'taf / Zygomatic	3 000,00 €
Centre Social / Saison Nomade	3 000,00 €
Radio couleur chartreuse	12 000,00 €
Ass. Ephémère / Festival Brel	15 000,00 €
Chartreuse Montagne - Rallye Cham	1 000,00 €
Comité des Fêtes Les Echelles / Entre Deux Guiers - Festival Pop Rock	1 500,00 €
Comité des Fêtes de St Laurent du Pont / Les talents de chartreuse	1 100,00 €
Chartreuse gym / Championnat régional de gym	1 600,00 €
VITADANSE / anniversaire jazz en chartreuse	1 100,00 €
AADEC / Festival culture éco	1 500,00 €
Anamounto / Col des 1000	1 200,00 €
Amis du Parc	1 500,00 €
Ouest Américain	1 400,00 €
Chartreuse Tourisme / Ultra Trail grand duc	1 700,00 €
Corac / Rallye de chartreuse	1 800,00 €
Artistes de chartreuse	1 000,00 €
Chartreuse Nordique / Nocturnes	1 000,00 €
Ass les nuits d'été	1 100,00 €
Ass station de trail	1 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 200,00 €</b>

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

(Denis SEJOURNE)

### 2.1 Convention PRODEPARE – déneigement et débroussaillage des fossés

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse charge le Centre Social dans le cadre du programme d'effectuer 10 jours de travaux de déneigement des containers de tri sélectif et des poubelles sur son territoire ainsi que le débroussaillage des fossés de drainage de la ZI Chartreuse Guiers.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** cette convention.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes démarches liées à celle-ci.

**Départ Jacques RICHEL.**

### 2.2 Bail emphytéotique avec l'association de pêche de Saint Laurent du Pont

La communauté est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastrées ZD 87 à ZD 95 (ancienne gravière) pour une superficie totale de 35 330 m<sup>2</sup> environ, en zone N du PLU et en nature de friche et bois taillis marécageux estimé à 3 530€ par France Domaine.

L'association de pêche de St Laurent du Pont sollicite la Communauté de Communes pour acquérir ces parcelles et réaliser un plan d'eau de pêche pour développer une activité ouverte à tous :

- Organiser des sessions pour l'école de pêche de l'AAPPMA
- Offrir à toute personne possédant une carte de pêche une zone de pratique simple d'accès moins sélective que la pêche dans le Guiers Mort et nécessitant pas d'achat de carte complémentaire.

Le bureau de la CCCC préfère établir un bail emphytéotique à l'euro symbolique avec l'association pour lui permettre de réaliser son projet.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à signer un bail emphytéotique avec l'APPMA de St Laurent du Pont pour lui permettre de développer une activité pêche sur le site.

## 2.3 Demande de subvention dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental de l'Isère

Dans ce cadre du plan de relance de l'investissement, lancé par le Département de l'Isère, il est proposé de déposer un dossier conjoint avec la CAPV autour du projet « Grand Avenir » des Liqueurs Chartreuse, comprenant d'une part les travaux nécessaires à l'arrivée de l'entreprise sur la CC Cœur de Chartreuse et d'autre part la requalification du site actuel des Liqueurs dans le cadre de la redynamisation du centre-ville de Voiron portée par la CAPV.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le plan de financement sera présenté en séance.
- **AUTORISE** le Président à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère.

## 2.4 Demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local

Dans ce cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, il est proposé de déposer une demande de subvention pour le programme de réhabilitation des ateliers communautaires selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		Montants EUR HT
<b>TRAVAUX</b>		<b>405 040,00 €</b>
CHARPENTE METALLIQUE		180 000,00 €
ELECTRICITE INTERIEURE		26 000,00 €
GROS-CŒUVRE TERRASSEMENTS		78 000,00 €
MENUISERIES BOIS INTERIEURES		18 000,00 €
PLAQUES DE PLATRE		13 000,00 €
PLOMBERIE		8 500,00 €
REJET DE SOL INDUSTRIELS		17 540,00 €
PHOTOVOLTAIQUE		64 000,00 €
<b>HONORAIRES</b>		<b>53 079,60 €</b>
ARCHITECTE		46 579,60 €
SPS		3 000,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE		3 500,00 €
<b>COUT TOTAL</b>		<b>458 119,60 €</b>
<b>RECETTES</b>		
DEPARTEMENT	25%	113 600,00 €
ENVELOPPE PARLEMENTAIRE	4%	20 000,00 €
ETAT	25%	114 529,90 €
AUTOFINANCEMENT	46%	209 989,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>458 119,60 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à demander une subvention pour le programme de réhabilitation des ateliers communautaires.

## 3. URBANISME

(Jean-Paul CLARET)

### 3.1 Approbation modification PLU des Echelles

Le projet de délibération a été présenté en séance et soumis au vote.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **DECIDE** d'apporter à la modification du PLU de Les Echelles, les adaptations suivantes, issues de la consultation des personnes associées, de l'enquête publique et des conclusions du rapport du commissaire enquêteur : modification du tracé de la zone UL (secteur de la base de loisirs) pour la mise en conformité avec la limite de la crue centennale, mise en cohérence du sommaire de la notice de présentation avec le contenu réel de la modification n°2 du PLU de Les Echelles, suppression dans le règlement, des références au code de l'urbanisme, devenues obsolètes depuis la nouvelle codification au 01/01/16,
- **APPROUVE** le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme intégrant les modifications énumérées ci-dessus, et annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire, conformément à l'article L. 123-12, dès accomplissement des mesures de publicité susvisées, et un mois à compter de sa transmission au Préfet.
- **DIT** qu'elle fera l'objet d'un affichage dans la Communauté de Communes. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.
- **DIT** que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Les Echelles : le mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4. DECHETS

(Denis BLANQUET)

##### 4.1 Taux de TEOM

**CONSIDERANT** la délibération en date du 14 octobre dernier, pris par la CC Cœur de Chartreuse qui a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire.

**CONSIDERANT** l'étude menée par Stratorial Finances a permis d'aboutir au calcul d'un taux de TEOM à 9,87% permettant de couvrir l'ensemble du coût du service public de gestion des déchets.

**CONSIDERANT** que la commission déchets qui s'est réunie le 1er mars 2016 s'est positionnée en faveur de ce taux unique à 9,87% pour l'année 2016.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**(2 CONTRE – 0 ABS – 34 POUR)**

- **ADOpte** le taux unique de TEOM à 9,87% pour l'année 2016.

##### 4.2 Convention TRIALP/ CC Cœur de Chartreuse

**CONSIDERANT** que l'ex-CC Chartreuse Guiers avait signé avec l'établissement Trialp basé à Chambéry une convention de collecte et traitement des huiles alimentaires usagées récupérées sur sa déchèterie d'Entre-deux-Guiers.

**CONSIDERANT** que la société Chartreuse Energie, exploitante de la déchèterie de Saint Pierre d'Entremont, avait également signé une convention avec Trialp pour ce flux, pour le compte de l'ex-CC des Entremonts.

**CONSIDERANT** qu'à la signature du nouveau contrat CC Cœur de Chartreuse/Chartreuse Energie pour l'année 2016, cette prestation de collecte et traitement des huiles végétales a été reprise en direct par la Communauté de Communes.

**CONSIDERANT** qu'une convention CC Cœur de Chartreuse /Trialp couvrant la prestation sur les 2 sites (Entre-deux-Guiers et St-Pierre-d'Entremont) doit donc être signée. Pour information, elle ne donne lieu à aucune facturation, la mise à disposition des contenants, leur collecte et le traitement des huiles étant gratuits.

**CONSIDERANT** que la commission déchets qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2016 s'est positionnée en faveur de la signature de cette convention.



## **Sortie Roger VILLIEN**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec Trialp.

## **5. TOURISME**

(Jean Pierre ZURDO)

### **Retour Roger VILLIEN**

#### **5.1 Tarifs délégation de service public à la société Montagne**

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

**CONSIDERANT** l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public du restaurant et du gîte de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

**CONSIDERANT** les choix tarifaires du délégataire reposant sur une première d'exploitation et l'étude des offres comparables,

**CONSIDERANT** que les tarifs de restauration ne sont pas modifiés,

**CONSIDERANT** la mise à jour de la grille tarifaire présentée par le délégataire à la commission paritaire du 16 décembre 2015.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** la SARL l'escale Montagne à appliquer les tarifs présentés en séance.

#### **5.2 Communication du rapport de Délégation de Service Public à la société Escale Montagne**

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

**CONSIDERANT** la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du gîte, du restaurant et de la salle hors sac de l'espace nordique, à la société « l'escale montagne »,

**CONSIDERANT** l'article 3 de ladite convention de Délégation de Service Public faisant référence à l'article L1411-3 du CGCT,

**CONSIDERANT** l'article L1411-3 fixant les modalités du rapport que le délégataire doit produire à la collectivité délégante,

Point non soumis au vote. Le conseil communautaire a pris connaissance du document transmis.

#### **5.3 Convention Savoie Nordic**

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

**CONSIDERANT** les tarifs appliqués pour la saison 2015-2016 par l'espace nordique des Entremonts,

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Savoie Nordic,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'association Savoie Nordic.

#### 5.4 Itinéraires PDIPR - Convention PRODEPARE sur l'entretien des sentiers

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment sur l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR,

**CONSIDERANT** l'intervention en matière d'entretien des sentiers du centre social du Guiers par les chantiers d'insertion PRODEPARE,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le centre social des pays du Guiers.

#### 5.5 Cirque de Saint Môme - tarifs de stationnement au cirque de Saint Môme

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Môme et la nécessité d'organiser le stationnement des véhicules sur les parkings du cirque de Saint Môme,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VALIDE** l'application des tarifs, ci-dessous, pour le parking des véhicules durant les plages d'ouverture du Cirque de Saint Môme.
  - Voitures : 3,5€
  - Deux roues immatriculées : 2 €
  - Car et bus : 15€

#### 5.6 Plages d'ouverture 2016 du péage du Cirque de Saint Môme

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Môme,

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le stationnement des véhicules sur les parkings du cirque de Saint Môme,

**CONSIDERANT** la proposition, ci-dessous, pour la mise en place d'un stationnement payant au cirque de Saint Môme de 9h du matin à 17h dans la plage d'ouverture suivante :

- Tous les dimanches et jours fériés du 01 Mai au 12 juin 2016
- Tous les samedis et dimanches du 18 juin au 10 juillet 2016
- Tous les jours, du 14 juillet au 21 août 2016
- Les dimanches 28 août, 4 et 11 septembre 2016.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VALIDE** l'application des modalités d'ouverture du péage présentées ci-dessous.

Fin de séance à 22H27.